

PROJET PEDAGOGIQUE



Les **Mini Pousses**
Micro-crèche • Maxi coup de pouce

SOMMAIRE :

2.1	L'ADAPTATION PROGRESSIVE :	_____	- 4 -
2.2	L'ACCUEIL DU MATIN OU DE L'APRES-MIDI / LA SEPARATION :	_____	- 4 -
2.3	L'AUTONOMIE DE L'ENFANT	_____	- 5 -
3	<i>LE REPAS</i>	_____	- 5 -
3.1	LE REPAS EN COLLECTIVITE :	_____	- 5 -
3.2	L'ALIMENTATION :	_____	- 5 -
4	<i>LE SOMMEIL OU REPOS</i>	_____	- 7 -
5	<i>LES SOINS, LES CHANGES</i>	_____	- 8 -
6	<i>LES DIFFERENTES ACTIVITES</i>	_____	- 9 -
6.1	L'EVEIL :	_____	- 9 -
6.2	LE JEU :	_____	- 9 -
6.3	LE PROFESSIONNEL ACCOMPAGNATEUR :	_____	- 9 -
6.4	LES ANIMATIONS, LES FETES :	_____	- 10 -
6.5	LES INTERVENANTS EXTERIEURS :	_____	- 10 -
6.6	LES SORTIES :	_____	- 10 -

1 PRESENTATION DE LA STRUCTURE

La micro-crèche « Les Mini Pousses » est une structure d'accueil collectif régulier et occasionnel pour les jeunes enfants âgés de deux mois et demi à 6 ans.

« Les Mini Pousses » se veut avant tout un cadre de vie et de soins où les parents laissent leurs enfants à une équipe de professionnels qui vont veiller au développement physique et affectif des enfants, en toute sécurité. L'équipe accueillante va ainsi participer à l'éveil de l'enfant, à sa socialisation, à son éducation.

Tout est mis en œuvre pour permettre à l'enfant de s'épanouir. Les réalités inhérentes à la vie en collectivité comme les temps de sieste, de jeux et d'atelier sont réfléchis et élaborés pour répondre aux besoins de chaque enfant.

2 L'ACCUEIL DE L'ENFANT AU SEIN DE LA MICRO-CRECHE

L'entrée d'un enfant en crèche est un évènement pour lui et pour sa famille, qui nécessite une attention toute particulière de la part de chacun.

Pour laisser sereinement son enfant, sans culpabilité, les parents doivent sentir que leur enfant est bien là où ils le laissent.

La prise en considération par l'équipe de leurs pratiques familiales, de leurs valeurs, est essentielle dans la coopération souhaitée. Réciproquement, les professionnelles expliqueront aux parents les pratiques professionnelles et les règles collectives de la structure.

2.1 L'ADAPTATION PROGRESSIVE :

Au moment de l'inscription, il est proposé et recommandé aux parents une période d'adaptation pendant laquelle parents et enfants apprennent progressivement à se séparer et l'enfant à se sentir en sécurité à la crèche.

L'adaptation se fait en quelques jours, pour permettre à l'enfant de prendre ses repères, se sécuriser au sein de la crèche et apprendre à connaître les lieux et les personnes. Ceci est mis en place dans le but d'accueillir l'enfant et ses parents dans un climat de confiance.

En tout premier lieu, les accompagnatrices questionnent les parents sur les informations importantes concernant l'enfant et ses habitudes à la maison.

Apporter à la crèche des objets tels que la tétine, le doudou, verbaliser la séparation est aussi important pour aider à se séparer le mieux possible.

La période d'adaptation se déroule en trois étapes principales :

1° l'enfant reste environ une heure, accompagné de son parent. Le personnel prend le temps d'observer l'enfant, d'apprendre à le connaître mais aussi d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.

2° l'enfant reste environ deux heures, le parent une heure. L'équipe encadrante fait ainsi connaissance avec l'enfant seul et l'aide à gérer le départ de son parent.

3° l'enfant reste une demi-journée et participe à un repas. Le parent reste une demi-heure.

A l'issue de la semaine, l'équipe évalue l'intégration de l'enfant dans la structure avec la famille et propose d'autres séances si besoin. Les modalités d'organisation de cette période sont définies par la référente technique et les parents.

2.2 L'ACCUEIL DU MATIN OU DE L'APRES-MIDI / LA SEPARATION :

L'accueil de l'enfant est un moment important.

L'accueil (du matin ou de l'après-midi) est un temps de transition entre la famille et la micro-crèche, il s'agit d'un moment privilégié pour les échanges et les transmissions. Pour cela, un membre de l'équipe se détache du groupe pour venir accueillir chaque enfant personnellement.

La qualité des relations entre les parents et le personnel est essentielle ceci, afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de s'adapter à ses besoins spécifiques.

Par ailleurs, l'équipe propose un temps d'adaptation à l'enfant pour lui permettre de gérer le stress lié à la séparation. Elle l'accueille, le rassure sur le retour de ses parents, lui explique le déroulement de la journée et lui apprend à rejoindre le groupe en disant bonjour aux autres enfants et aux adultes.

Le soir, parents et enfants doivent avoir le temps de se retrouver, les éléments importants de la journée sont transmis.

Nous demandons aux familles de prévenir rapidement si l'enfant est absent.

2.3 L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

Les enfants sont accompagnés dans l'acquisition de leur autonomie tout au long de la journée. Faciliter l'autonomie des enfants ne se réduit pas à savoir enfiler ses chaussettes. Il s'agit de leur permettre de comprendre petit à petit le monde qui les entoure. C'est à la fois les accompagner dans leur prise d'initiatives, leur envie de faire seul mais aussi leur expliquer qu'ils peuvent faire des choix.

A la crèche, cela se traduit par les encourager lors de l'habillage ou du déshabillage, leur transmettre les règles de politesse, leur expliquer qu'on ne peut pas prendre un jouet des mains d'un copain, leur apprendre qu'ils peuvent dire « non » au lieu de taper ou bien leur dire qu'ils peuvent nous exprimer ce qu'ils ressentent ou encore nous dire qu'ils n'ont pas envie de faire telle ou telle activité.

Les professionnelles privilégient les situations où l'enfant peut agir sans forcément l'assistance d'un adulte. Cette autonomie passe par différentes actions, telles que : -quitter ses chaussons seul avant la sieste, aller chercher seul son jouet, participer au rangement des jeux, manger seul...

L'autonomie peut être acquise plus ou moins vite selon les enfants, il faut respecter le rythme de chacun, et encourager chaque enfant à son rythme dans sa prise d'initiatives. Cela permet à l'enfant « d'être grand » et reconnu comme tel.

3 LE REPAS

3.1 LE REPAS EN COLLECTIVITE :

Les repas sont des temps privilégiés de partage, de convivialité, de socialisation, de découverte, de plaisir, d'apprentissage et de détente.

Il s'agit de moments permettant aux enfants de se familiariser avec les règles d'hygiène (s'essuyer la bouche, se laver les mains...) et avec les règles de vie en collectivité (dire merci, s'il vous plaît, rester assis, attendre son tour...) mais également de favoriser l'acquisition du langage.

Le repas est également vu comme une situation éducative favorisant l'éveil, notamment celui du goût (découverte des saveurs, du goût, des couleurs...) et comme un moyen d'encourager l'apprentissage de l'autonomie (préparer sa serviette, aider à mettre la table, manger tout seul en regardant faire les plus grands...).

Pour favoriser l'autonomie des plus grands, ils sont invités à se servir eux-mêmes.

3.2 L'ALIMENTATION :

L'alimentation est préparée et cuisinée suivant les besoins de l'enfant et d'après les indications données par les parents. Les changements sont laissés à l'initiative des parents.

Les repas sont élaborés à partir de produits frais ou congelés, mais au maximum issus de l'agriculture biologique.

L'alimentation des enfants est variée, équilibrée et adaptée à chaque âge.

La diversification, les différentes introductions (mixé, mouliné, morceaux) sont toujours faits en concertation avec les parents. Il en va de même pour les apprentissages : commencer avec une deuxième cuillère puis manger seul ou avec l'aide d'un adulte...

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est aussi d'encourager et de stimuler l'envie de goûter à d'autres saveurs.

Pour les bébés qui ont une alimentation lactée, le biberon est donné dans les bras, dans le calme, à l'abri de l'effervescence du groupe, dans la mesure du possible.

Les différents laits sont fournis par les parents.

Pour les bébés allaités, le lait maternel apporté par la maman peut-être stocké par la micro-crèche, conformément au règlement intérieur et au protocole de conservation du lait maternel. Afin de favoriser l'allaitement maternel et d'apporter tout le soutien possible à la maman, les bébés peuvent être allaités sur place. Un espace calme et discret est réservé à cet effet.

4 LE SOMMEIL OU REPOS

Les temps de sieste et de repos sont des phases importantes de récupération nécessaires au bien-être des enfants. Il s'agit de moments indispensables au développement de l'enfant, qui ont lieu après le repas à heures régulières pour les grands, et selon le rythme de chacun pour les plus petits.

Le climat doit être sécurisant : un lit personnel et nominatif est attribué à chaque enfant jusqu'à son départ de la crèche.

L'accompagnement à la sieste est précédé d'un temps calme : relaxation avec musique douce, histoires et livres.

Le rythme et les rites d'endormissement propres à chaque enfant sont respectés : Un effet de pénombre, une veilleuse adaptée, une musique douce...

L'équipe veille à ce que l'enfant puisse, à tout moment de la journée, se reposer ou simplement être au calme s'il ne veut pas dormir.

Le personnel du matin doit donc s'informer de la qualité de son sommeil durant la nuit précédente afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant.

Les heures de coucher et de lever ne sont pas les mêmes pour tous les enfants, c'est pourquoi la micro-crèche compte deux chambres. La première est réservée aux bébés, la deuxième aux plus grands, cela dans le but de respecter le rythme de chacun.

5 LES SOINS, LES CHANGES

Les soins et les changes de l'enfant doivent être des moments de relation privilégiée. L'enfant doit se sentir en confiance, rassuré et respecté lors de ces moments.

Il s'agit également de moments favorables à l'éveil du corps mais aussi à sa découverte.

Pour les plus grands, le passage aux toilettes se fait en petits groupes. L'enfant est prévenu et préparé. Il paraît important d'instaurer des repères et des rituels ainsi que de respecter l'intimité et la pudeur de chacun.

Acquérir une autonomie en devenant propre sera vivement encouragé par l'équipe tout en respectant l'évolution de chaque enfant et dans la continuité des démarches entreprises par les parents.

6 LES DIFFERENTES ACTIVITES

Les jeux sont des moments indispensables à l'éveil et au développement moteur et intellectuel de chaque enfant.

Il s'agit de stimuler l'expérimentation et favoriser l'exploration.

Il n'y a pas systématiquement de planning d'activités à suivre, mais des ateliers proposés en fonction des envies et des besoins des enfants, ainsi que des temps festifs annuels (Noël, fête des mères et des pères, la semaine du goût...).

6.1 L'EVEIL :

Les jeux sensoriels favorisent l'éveil des tout-petits. Le personnel dispose de tout le matériel nécessaire (CD de chansons et comptines, portiques, livres, jouets, instruments de musique...) pour stimuler l'éveil des bébés.

La découverte de nouvelles sensations grâce à des activités telles que la peinture à doigts, la manipulation d'objets en relief, des jeux d'eau sera l'une des priorités de l'équipe.

Un espace de jeu est entièrement réservé aux plus petits, il comprend des jeux adaptés tels que des tapis d'éveil, des miroirs muraux, des coussins...

6.2 LE JEU :

Le jeu est essentiel au bon développement et à l'épanouissement de l'enfant. Il participe à la construction de sa personnalité. Les jeux libres, seul ou à plusieurs, stimulent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux :

- les jeux symboliques favorisent la communication verbale et la construction de l'identité. La micro-crèche dispose de jeux d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures... Les enfants apprennent à jouer ensemble. Les adultes surveillent et n'interviennent qu'en cas de nécessité.

- les jeux dirigés nécessitent la présence d'un adulte, qui leur apprend les règles à respecter (attendre son tour, respecter la consigne de jeu...). Les jeux dirigés stimulent la concentration.

Pour les plus grands un espace est spécialement aménagé pour eux, il comprend des livres, des jeux d'imitation, un espace d'activités manuelles... Le jeu par petits groupes est encouragé.

- les jeux moteurs favorisent le développement physique. Ils permettent la mise en place du schéma corporel.

6.3 LE PROFESSIONNEL ACCOMPAGNATEUR :

Prendre soin d'un enfant, c'est avoir le devoir de veiller sur lui pour qu'il se sente en sécurité et respecté.

Une attitude bienveillante favorisera la confiance afin de développer une estime de soi suffisante pour grandir, s'autonomiser, et nouer des relations humaines et sociales avec son environnement.

L'enfant a besoin de repères afin d'assurer sa sécurité affective. C'est pour cela que plusieurs repères et rituels jalonnent la journée de l'enfant. L'attitude de l'adulte est primordiale. Sa présence doit être à la fois douce et active, il doit être vigilant au bon déroulement du jeu et être à la fois encourageant et sécurisant pour les enfants.

Il doit être le garant du respect des règles de vie en collectivité et veiller à assurer son rôle de repère. Pour cela, il s'agit d'expliquer avec calme et fermeté les interdits qui sont posés.

L'accompagnateur doit proposer des jeux adaptés à l'âge et aux capacités de chacun.

Les professionnels transmettent aux parents le contenu de la journée de leur enfant par le biais de fiches de transmission. Ils expliquent aux parents, à la demande, le rôle et les valeurs professionnelles éducatives qui les animent.

6.4 LES ANIMATIONS, LES FETES :

En fonction du calendrier des fêtes, l'équipe travaille à des projets d'animation autour d'un thème (noël, pâques, semaine du goût, fête des mères et fête des pères...). Les fêtes rythment la vie à la micro-crèche et sont aussi un support pédagogique pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, aborder les saisons mais également une occasion de bien s'amuser et de vivre des temps exceptionnels qui sortent du quotidien.

Les anniversaires des enfants sont aussi fêtés à la micro-crèche où un goûter amélioré est servi.

C'est un moyen de sensibiliser les enfants à la culture, l'art, la tradition, l'environnement et également d'offrir un moment de détente et de plaisir.

6.5 LES INTERVENANTS EXTERIEURS :

La micro-crèche peut solliciter des intervenants extérieurs afin d'améliorer certains projets d'animation. Ils enrichissent le travail de l'équipe en apportant leur savoir faire et leurs techniques. Ce sont des personnes qualifiées et compétentes. Par exemple, la micro-crèche pourra solliciter un(e) psychomotricien(ne), un(e) musicien(ne), un(e) conteur(euse)...

6.6 LES SORTIES :

Diverses sorties pourront être programmées tout au long de l'année. En fonction du temps et des programmations culturelles les enfants iront au parc, voir des animaux, jouer sur des structures extérieures (toboggans, balançoires), assister à des spectacles, ou aller à la médiathèque pour raconter des histoires et emprunter des livres pour enfants.